

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

**Arrêté du 16 février 2021**

**portant désignation des représentants de l'administration  
et du personnel au sein du comité technique de l'administration pénitentiaire**

NOR : JUSK2105106A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 modifié portant création des comités techniques dans les services relevant de la direction de l'administration pénitentiaire, notamment ses articles 2 et 3 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2018 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au sein du comité technique de l'administration pénitentiaire ;

Vu les désignations effectuées par l'Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère de la Justice ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La composition du comité technique de l'administration pénitentiaire est fixée comme suit :

1°) Représentants de l'administration :

- Le directeur de l'administration pénitentiaire, ou son représentant, président du comité technique de l'administration pénitentiaire,
- Le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales, ou son représentant.

2°) Représentants du personnel :

Sont désignés par les organisations syndicales concernées à l'issue du scrutin du 6 décembre 2018 :

a) En qualité de représentants titulaires :

- Syndicat National Pénitentiaire Force Ouvrière
  - M. Emmanuel BAUDIN
  - M. Paul BONO
  - M. Jean-Philippe CABAL
  - M. Emmanuel GUIMARAES
- Union Fédérale Autonome Pénitentiaire UNSa
  - M. Jean-François FORGET
  - M. Emmanuel CHAMBAUD
  - M. David CALOGINE
  - M. David BESSON
- La Confédération Générale du Travail Pénitentiaire
  - M. Samuel GAUTHIER
- Syndicat Pénitentiaire des Surveillants non gradés
  - M. Jérôme MASSIP

b) En qualité de représentants suppléants :

- Syndicat National Pénitentiaire Force Ouvrière
  - M. Yoan KARAR
  - M. Dominique GOMBERT
  - Mme Farida ED-DAFIRI
  - M. Sébastien NICOLAS
- Union Fédérale Autonome Pénitentiaire UNSa
  - M. Stéphane BARRAUT
  - M. Fabrice BEGON
  - M. Daniel CARRE
  - M. Luciano DUCCESCHI

- La Confédération Générale du Travail Pénitentiaire
  - M. Nicolas PEYRIN
- Syndicat Pénitentiaire des Surveillants non gradés
  - M. Christy NICOLAS

## Article 2

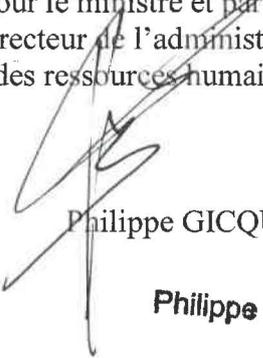
Les dispositions de l'arrêté du 12 octobre 2020 sont abrogées.

## Article 3

Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le **16 FEV. 2021**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
Pour le ministre et par délégation,  
Pour le directeur de l'administration pénitentiaire,  
Le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales,



Philippe GICQUEL

**Philippe GICQUEL**

**Le sous-directeur  
des ressources humaines  
et des relations sociales**

